



**APPEL A CANDIDATURE D'ACCOMPAGNATEUR CARDIE - PÔLE INNOVATION/EXPERIMENTATION  
PEDAGOGIQUES**

Destinataires : Enseignants et enseignants-ressources du 1er degré, directeur d'école, conseillers pédagogiques, enseignants du 2nd degré, professeurs documentalistes, formateurs académiques, CPE, personnel de direction, directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques

Référence(s) : Cadre législatif : Chapitre IV : La recherche, l'expérimentation et la documentation pédagogiques - Articles L314-1 à L314-3 du code de l'Education, modifié par la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019

Dossier suivi par : M. Hervé Fourment, Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation Tel : 06 34 16 68 85 et Mme Céline Olivier chargée de mission auprès du Conseiller Académique Recherche-Développement Innovation-Expérimentation Tel : 04 42 93 88 14 - [ce.cardie@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.cardie@ac-aix-marseille.fr)

La Cellule Académique Recherche-Développement en Innovation et Expérimentation pédagogiques (CARDIE) de l'académie d'Aix-Marseille recherche des personnels désireux de s'investir dans le suivi d'équipes pédagogiques d'écoles, de collèges, de lycées ou de réseaux engagés dans des projets à caractère innovant, transformant ou expérimental.

Intégré à l'École Académique de la Formation Continue, le pôle innovation de la CARDIE articule ses actions autour de l'accompagnement des démarches d'innovation et d'expérimentation, vecteurs du développement professionnel des acteurs de l'éducation au service des élèves. Il interagit régulièrement avec les services du rectorat, des DSDEN et des partenaires territoriaux.

**Profil recherché** : l'accompagnateur CARDIE doit selon le contexte être un *ami critique*, un *conseiller*, un *facilitateur*, un *formateur*, un *tuteur*, ...

L'accompagnateur adopte une approche collaborative, à l'opposé d'une posture de juge ou de contrôleur. Il écoute les équipes, identifie et valorise leur travail, facilite leur tâche, les aide à formuler leurs besoins, et les met en relation avec d'autres établissements travaillant sur des problématiques similaires. En tant qu'expert en méthodologie de projet, veille numérique et communication, l'accompagnateur n'impose pas de solutions prédéfinies, mais plutôt accompagne les équipes dans leur démarche, leur propose des pistes de réflexion, et les expérimente à leurs côtés. Il ne juge pas le travail réalisé, mais fournit aux équipes les outils nécessaires pour évaluer et réguler leurs actions de manière réfléchie.

L'accompagnateur peut également contribuer à l'enrichissement collaboratif et au développement professionnel des autres membres de la cellule, ainsi qu'à l'élaboration de ressources publiables. Une bonne maîtrise des outils numériques est conseillée pour exercer efficacement cette mission.

**Conditions d'exercices** : il ne s'agit pas d'un poste à pourvoir mais d'une mission s'ajoutant à celles potentiellement déjà exercées par les intéressés.

Les projets à accompagner sont ceux qui sont portés à la connaissance des interlocuteurs académiques et départementaux du pôle innovation de la CARDIE.

Pour mener à bien leur mission, les néo-accompagnateurs bénéficieront, en plus des deux journées de formation du pôle innovation, d'une journée supplémentaire au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

En coordination avec le pôle innovation de la CARDIE, chaque projet suivi fait, en moyenne, l'objet de quatre demi-journées d'accompagnement en binôme sur une année glissante. Un accompagnateur s'engage à suivre entre deux et quatre projets, sur les créneaux horaires pris en dehors de ses obligations réglementaires de service.

Les rencontres, qu'elles soient en présence ou à distance, font l'objet d'un ordre de mission édité par l'EAFC.

Une indemnité sous forme de part fonctionnelle est versée au bénéfice de chaque accompagnateur

**Modalités de recrutement :** un C.V., précédé de quelques lignes motivant la demande à adresser par mail à [ce.cardie@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.cardie@ac-aix-marseille.fr), en précisant l'objet (voir en-tête de cette fiche). Après avis du chef d'établissement et/ou de l'inspecteur, un entretien sera organisé en présence au rectorat ou à distance.

**Campagne d'inscription :** du 19 juin au 11 septembre 2026 pour une communication de la décision au plus tard le 21 septembre 2026

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*